

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie **Dentaire** **Optique** **Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricule : 838A Société : RAN

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL BOUazzouzi, Mohammed

Date de naissance : 29/04/1965

Adresse : IMB 21 → 32 ELHANK casa.

Tél. : 06 540 267 01 Total des frais engagés : _____ Dhs

Cadre réservé au Médecin

INPE : 091191981

Emilia Kader Ben Ali : 0522204545
El Badia Aloui : 0522204545
Medecine Generale : 0522204545
Loubna El Bouazzouzi : 0522204545

Cachet du médecin :

Date de consultation : 23/10/2021

Nom et prénom du malade : ABDALLAH BEN YOUSSEF Age : _____

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Allergie - rhinite - asthme

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'intention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : _____

Signature de l'adhérent(e) : _____



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIOPHARIES			
Cachet et signature du Laboratoire et Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE BIOMEDICAL MEZBAHI 12, Rue Mohamed Elghazzabi Manar - Casablanca	25/10/2025	B3M06 FPC	136,85 DH
TINPE : 093064146			

AUXILIAIRES MEDICAUX

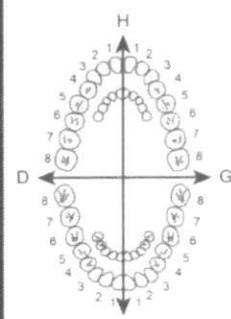
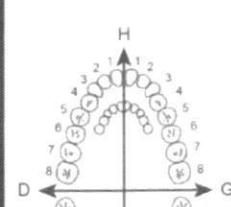
AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتورة لبني قباج

الطب العام

نساء - رجال - أطفال

Docteur Loubna KABBAJ

Médecine générale

Femmes - Hommes - Enfants

- Ancien médecin Urgentiste Polyclinique CNSS derb Ghellef, Casablanca
- Diplôme Universitaire de Diabétologie Faculté de Médecine de MONTPELLIER
- Diplôme Inter-universitaire Hypertension Artérielle Faculté de Médecine de STRASBOURG
- Echographie générale
- Electrocardiogramme

- طبيبة مستعجلات مصحة درب غلف المتعددة التخصصات للضمان الاجتماعي سابقا
- دبلوم جامعي في مرض السكري كلية الطب مونتوبولي
- دبلوم بين جامعي في مرض إرتفاع ضغط الدم كلية الطب ستراستبورغ
- الفحص بالصدى
- التخطيط الكهربائي للقلب

Casablanca, le :
23/06/2021 الدار البيضاء في

MME AMINA EL KHIATI

test allergie penicilline et aspirine

LABORATOIRE BIOMÉDICAL
MESBAHI
12, Rue Mohamed Elghazzoui
Manar - Casablanca

Dr L
Loubna Kabbaj
Abdelmoumen center
et Bd Anoual
F-33000 Bordeaux
Tunisie
E-mail: Dr.Loubna.Kabbaj@outlook.com
Tel: +216 98 22601493
Bd Abdelmoumen
109

LABORATOIRE BIOMEDICAL MESBAHI

12 rue Mohamed El Ghazzaoui Almanar, Anfa CASABLANCA
ICE : 00274260000082 INPE : 093064145 IF : 48550365 Patente : 35604190

FACTURE N° : 210000014

INPE : 

CASABLANCA le 25-06-2021

Mme EL KHIATI Amina

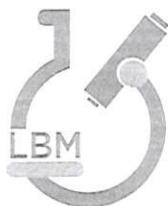
Récapitulatif des analyses		Clé
CN	Analyse	E20
9105	Forfait traitement échantillon sanguin IgE spécifiques médicaments-allergènes uniques-Hycor	B311.08

Total des B : 311.08

TOTAL DOSSIER : 436.85 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : quatre cent trente-six dirhams
quatre-vingt-cinq centimes.

LABORATOIRE BIOMÉDICAL
MESBAHI
12, Rue Mohamed Elghazzaoui
Manar - Casablanca



LABORATOIRE BIOMEDICAL MESBAHI

Dr. Zineb MESBAHI

Pharmacien Biologiste

Diplômée de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Rabat

Diplômée en Biologie de la Reproduction de la Faculté de Médecine Sorbonne Université Paris - France

Diplômée en Management de la Qualité pour les Professionnels de la Santé de l'Université Bordeaux II - France

Biochimie Clinique - Hématologie - Bactériologie - Virologie - Parasitologie - Mycologie - Immunologie - Biologie de la Reproduction Humaine

Date du prélèvement : 25-06-2021 à 09:06

Code patient : 210625002

Né(e) le : 16-01-1962 (59 ans)

Mme EL KHIATI Amina

Dossier N° : 210625002

Prescripteur : Dr. KABBAJ LOUBNA



ANALYSES SPECIALISEES

IgE spécifiques médicaments-allergènes uniques-Hycor :

Voir page annexe.

Validé par : Dr. MESBAHI Zineb

LABORATOIRE BIOMEDICAL MESBAHI
Dr. Zineb MESBAHI
BIOLOGISTE
42, Rue Mohamed Elghazzoui Almanar
Anfa

J.C. AZOULAY	A. EBEL	A. LIQUIER	G. PERAZZA	L. STROMPF
Y. BOUAMRA	D. ENGERAND	A. MARCILLY	A. PETIT	S. TAPIA
C. BOURDIN	M. FORAY	N. MEKNACHE	I. PETIT	JM. VANDERNOTTE
C. BOUZ	A. FORCE	M. NAUD	B. QUILICHINI	
E. CART-TANNEUR	L. GUIS	X. NAUDOT	L. RAYMOND	
C. COIGNARD	H. HAJJI	M. NOUCHY	O. ROUALDES	
N. COUPRIE	V. JACOMO	A. OVIZE	C. SAULT	
H. DESSUANT	V. LE	G. PANTEIX	B. SCHUBERT	
L. DRUART	L. LEFLEM	L. PELLEGRINA	D. SCIORTINO	

AUTORISATIONS : Activités de diagnostic prénatal ; analyses de cytogénétique, y compris moléculaire ; analyses de génétique moléculaire ; analyses en vue du diagnostic des maladies infectieuses y compris de biologie moléculaire ; analyses de biochimie y compris les analyses portant sur les marqueurs sériques maternels ; Examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou de son identification par empreintes génétiques ; Activité biologique d'assistance médicale à la procréation ; Autorisation de détention et/ou utilisation de sources de rayonnements ionisants à des fins de médecine nucléaire.

Dossier : 20682 14513–28.06.21

Enregistré le 28 Juin 2021, à 11h55

Edité le 06 Juillet 2021, à 15h43:

Transmis par : LABORATOIRE BIOMEDICAL MESBAHI

Références :

MA670 – C – 2068214513

LABORATOIRE BIOMEDICAL MESBAHI
12 Rue Mohamed Elghazzaoui Almanar
20370 CASABLANCA

Exemplaire destiné au correspondant

Résultat d'analyse : Madame EL KHIATI, AMINA

Née le 16 Janvier 1962, âgée de 59 ans

Prélèvement du 25 Juin 2021 à 09h06


ACCREDITATION
N° 8-1100
Liste des sites accrédités
et portée disponibles sur
www.coefrac.fr

Seuls les résultats identifiés par le symbole # sont couverts par l'accréditation.

■ Informations complémentaires

DR KABBAJ

IMMUNOLOGIE Allergologie

■ IgE spécifiques (F.E.I.A., Thermoscientific/Phadia)

Médicaments

c1 Penicilline G #

< 0,10 kUA/L

c2 Penicilline V #

< 0,10 kUA/L

Interprétation

- Taux inférieur à 0,10 kUA/L : Concentration en IgE spécifiques indétectable.
- Taux de 0,10 à supérieur à 100 kUA/L :

Présence d'IgE spécifiques vis-à-vis du produit allergénique testé, sensibilisation biologique confirmée.

La probabilité d'allergie sera d'autant plus élevée que le taux d'IgE spécifiques est élevé.
Le diagnostic d'allergie sera posé au cours d'un bilan allergologique complet (interrogatoire, tests cutanés, etc..)

■ IgE spécifiques (E.I.A., Hycor) #

Médicaments

c217 Acide acétylsalicylique

< 0,18 kU/I

Biologiste responsable : François CORNU				Biologistes médicaux :			
J.C. AZOULAY	A. EBEL	A. LIQUIER	G. PERAZZA	L. STROMPF	S. TAPIA	I. PETIT	JM. VANDERNOTTE
Y. BOUAMRA	D. ENGERAND	A. MARCILLY	A. PETIT				
C. BOURDIN	ME. FORAY	N. MEKNACHE	B. QUILICHINI				
C. BOUZ	A. FORCE	ME. NAUD	L. RAYMOND				
E. CART-TANNEUR	L. GUIS	X. NAUDOT	O. ROUALDES				
C. COIGNARD	H. HAJJI	M. NOUCHY	C. SAULT				
N. COUPRIE	V. JACOMO	A. OVIZE	B. SCHUBERT				
H. DESSUANT	V. LE	G. PANTEIX	D. SCIORTINO				
L. DRUART	L. LEFLEM	L. PELLEGRINA					

AUTORISATIONS : Activité de diagnostic prénatal ; analyses de cytogénétique, y compris moléculaire ; analyses de génétique moléculaire ; analyses en vue du diagnostic des maladies infectieuses, y compris de biologie moléculaire ; analyses de biochimie y compris les analyses portant sur les marqueurs sériques maternels ; Exams des caractéristiques génétiques d'une personne ou de son identification par empreintes génétiques ; Activité biologique d'assistance médicale à la procréation ; Autorisation de détentio et/ou d'utilisation de sources de rayonnements ionisants à des fins de médecine nucléaire.

Madame EL KHIATI AMINA

Date de naissance : 16 Janvier 1962
Dossier : 20682 14513-28.06.21

Suite des résultats

Exemplaire destiné au correspondant

IMMUNOLOGIE (suite)

■ IgE spécifiques (E.I.A., Hycor) # (suite)

Un test négatif in vitro n'exclut en aucun cas une éventuelle réaction in vivo.

Interprétation :

- Taux inférieur à 0.18kU/L : concentration en IgE spécifiques indétectable.
- Taux de 0.18 à supérieur à 100kU/L : présence d'IgE spécifiques vis-à-vis du produit allergénique testé.

*** Attention modification des valeurs de référence à compter du 08.06.2020.

Interlocuteur : C.Bouz/ E.Cart-Tanneur – Réalisé par Biomnis LYON – Validé par : Dr Christine BOUZ


François CORNU

La présentation de nos résultats a changé : désormais, chaque analyse est suivie de la mention « validé par », qui vaut signature informatique du biologiste concerné.